

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

L'Agglomération engagée

Chère Madame, Cher Monsieur,

Alors qu'elle exerce des compétences essentielles de service public, la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne ne bénéficie d'aucune protection tarifaire à ce jour face à l'explosion des prix de l'énergie. Si nous ne faisons rien, nos dépenses de gaz pourraient augmenter de 400 % et celles de l'électricité de 87 % en 2023. Au total, les dépenses d'énergie de l'Agglomération pourraient augmenter de 4 millions d'euros.

Si nous voulons préserver les services à la population, sans augmenter les impôts, il est nécessaire de mettre en place un plan de sobriété énergétique, en adaptant le fonctionnement de certains de nos équipements.

Dans le contexte actuel d'inflation pour les ménages, ce plan de sobriété est une nécessité. Nous l'avons construit en cherchant à pénaliser le moins d'usagers possible et en ciblant prioritairement les équipements les plus concernés par la hausse des prix de l'énergie.

Chacun dans sa famille, dans son activité professionnelle, est affecté par cette crise, nous savons donc que nous pouvons compter sur votre compréhension par rapport à ces mesures.

*Les élus de la Communauté d'agglomération
Paris - Vallée de la Marne*

Réduction de la facture énergétique : tous concernés

Afin de réaliser une économie entre 10 et 15 %, le plan de sobriété prévoit :

- > La baisse de la température de chauffe dans tous les bâtiments communautaires (bureaux et équipements publics) ;
- > La fermeture complète des **CONSERVATOIRES** durant les vacances scolaires ;
- > La fermeture de **MÉDIATHÈQUES** chauffées au gaz, durant les vacances scolaires. Pour Noël, cette mesure s'applique aux médiathèques Aimé-Césaire à Roissy-en-Brie, Jean-Sterlin à Vaires-sur-Marne et Olympe de Gouges à Chelles et la situation sera réexaminée pour les vacances d'hiver, en février. Les autres médiathèques fermeront par roulement afin de toujours maintenir la moitié des médiathèques ouvertes pour vous accueillir pendant les vacances scolaires.

Dans les ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES, la priorité est donnée à l'apprentissage de la natation, avec le maintien de l'accueil des scolaires, des clubs et séances de l'école de natation. Toutefois, ces équipements étant les plus consommateurs d'énergie, il est nécessaire de prendre certaines mesures :

- > **La température de l'eau et de l'air est baissée de 1 °C.** Elle est de 27 ou 27,5 °C dans les bassins sportifs et en eaux agitées (contre 28 ou 28,5 °C auparavant) et de 29 °C (contre 30 °C) dans les bassins en eaux calmes et pataugeoires.
 - > **L'activité « bébés-nageurs » est annulée jusqu'à nouvel ordre.** En effet, cette activité nécessite de chauffer l'eau des bassins à 32 °C sur de courtes plages horaires.
 - > **Pendant les vacances scolaires de Noël, seul le Centre aquatique intercommunal sera ouvert.** En effet, cet équipement a recours à la géothermie profonde, ce qui rend sa consommation énergétique sobre et plus économe. À noter que l'ouverture du bassin nordique (en extérieur) sera limitée à l'après-midi, jusqu'en février, sauf les week-ends et jours fériés (ouverture à 10 h 30).
- Les 4 piscines et l'espace aquatique du Nautil seront donc fermés pendant les vacances de Noël et les piscines seront également fermées durant les congés d'hiver.

DES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

L'Agglomération n'a pas attendu la crise pour réduire ses consommations énergétiques.

Grâce aux actions entreprises depuis plusieurs années déjà dans le cadre de notre Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), notre territoire est engagé dans une dynamique vertueuse qui va lui permettre de faire face à ce défi. **Des actions et démarches, d'ores et déjà mises en place, seront intensifiées dès 2023.**

- Des **détecteurs de présence** ont été installés dans les espaces communs des bâtiments communautaires pour réduire la consommation d'électricité.
- Les éclairages des bâtiments communautaires sont progressivement remplacés au profit de l'**éclairage LED**, consommant beaucoup moins d'énergie qu'un éclairage classique, à niveau de luminosité équivalent. L'Agglomération va lancer, en 2023, son Schéma directeur d'aménagement lumière, avec un programme d'interventions mis en œuvre jusqu'en 2030 pour remplacer l'éclairage actuel par des LED. Plusieurs zones d'activités seront donc prochainement équipées de LED avec un abaissement de la puissance d'éclairage sur certaines plages horaires.
- Des **travaux d'isolation** dans les bâtiments communautaires ont déjà été réalisés et d'autres sont programmés.
- La **géothermie**, qui exploite la chaleur en sous-sol, permet déjà de chauffer un grand nombre de bâtiments communautaires. Une étude est en cours pour le déploiement de la géothermie sur la partie sud du territoire de Paris - Vallée de la Marne. L'extension du réseau de géothermie nous protège en partie - pas en totalité malheureusement - de l'envolée des prix du gaz.